Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-60_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 24/09/2026
Et Publication ou notification du : 24/09/2026

L'an 2026, le 15 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, HÉMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Melle LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, M. PHILIPPE Adrien à M. PHILIPPE Laurent

A été nommée secrétaire : M. HÉMONIC Vincent

60_2026 – Eglise Saint-Pierre- Saint-Paul : Remplacement du mode de chauffage

Monsieur le Maire indique que le système de chauffage de l'église est devenu dangereux en raison de sa vétusté.

La collectivité a sollicité deux entreprises pour le remplacement de ce chauffage.

- L'entreprise DELESTRE propose un chauffage par panneaux rayonnants électriques ST LO de 3 kW pour un montant de 20 656,20 € HT soit 24 787,44 € TTC

- L'entreprise CGV&CIEL a soumis deux propositions :
une première version : radiants électriques IRC Heliosa Hi-Design 11 de 1,5 kW sur support branche pour un montant de 19 790,16 € HT soit 23 748,19 € TTC avec une option peinture pour un montant de 1076,20 € HT soit 1 291,44 € TTC
Deuxième version : radiants électriques IRC Varma monobloc de 3 kW en teinte blanc perlé pour un montant de 17 462,73 € HT soit 20 955,28 € TTC.

Les devis comprennent l'installation d'un tableau général basse tension, ainsi que les accessoires de pose et de raccordement. La commune devra se rapprocher d'ENEDIS afin d'augmenter la puissance du compteur électrique à 36 kVA.

L'assemblée délibérante opte pour l'offre de l'entreprise CGV & CIEL avec les modèles de radiants électriques IRC Heliosa justifiée par une meilleure répartition de la chaleur à titre de comparaison avec les radiants monoblocs et pour leur esthétique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de valider le devis de la société CGV & CIEL avec le modèle de radiant électrique IRC HELIOSA HI-DESIGN 11 pour un montant de 23 748,19 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis relatif à cette prestation et toutes les pièces afférentes à ce dossier

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-60_2026-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/09/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL
(MORBIHAN)

Le secrétaire de séance
Vincent HÉMONIC